

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du lundi vingt-neuf août deux mille vingt-deux à vingt heures trente.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-neuf août à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de VILLEDoux se sont réunis à la salle annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur François VENDITTOZZI, Maire.

Étaient présents : Mesdames Isabelle BOURLAND, Elisabeth DELIGNE, Corinne SINGER, Laura VIDAL et Messieurs Daniel BOURSIER, Éric GALERAN, Guillaume LANDUREAU, Éric MONTAGNE, Nicolas PERAUD, François VENDITTOZZI et David WANTZ.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 18 membres.

Absentes excusées : Agathe LEGRAS, Carine BONNIN

Absents avec pouvoir :

Marie Dominique PEYRAUD CASCALES donne pouvoir Corinne SINGER

Marie-Christine QUEVA donne pouvoir à Daniel BOURSIER

Jean-Philippe TOLEDANO donne pouvoir à Elisabeth DELIGNE

Jean-Louis MARIE donne pouvoir à Nicolas PERAUD

Jean-Michel LOPEZ-BEAUDOIRE donne pouvoir à Guillaume LANDUREAU

Elisabeth DELIGNE a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 juillet 2022

Point budgétaire

1. Délibération d'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023
2. Délibération d'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2022
3. Délibération autorisant une décision budgétaire modificative n°1 du budget principal de l'année 2022
4. Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter le fonds de revitalisation du Conseil Départemental de la Charente Maritime pour la restructuration et rénovation de bureaux à la mairie de VILLEDoux

Point marché public

5. Délibération d'attribution de la MAPA de Maitrise d'œuvre n°2022/MOE1 concernant la construction d'une salle polyculturelle

Questions diverses

Elisabeth DELIGNE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance du 4 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

Point budgétaire

1. Délibération d'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

DELIBERATION

Sursis à statuer

2. Délibération d'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2022

DELIBERATION

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les propositions de répartition des subventions aux diverses associations communales au titre de l'année 2022, étudiées lors de la réunion de la commission "Jeunesse, Culture et Vie Associative" qui s'est tenue le mercredi 17 août 2022.

Monsieur le Maire précise que lors de la commission, les montants suivants ont été proposés au Conseil Municipal et sont soumis au vote du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votes :

- de verser à l'article 6574 du budget communal les subventions aux associations suivant la répartition du tableau ci-dessous.

Association	Subvention demandée	Subvention accordée	Vote
Amicale Laïque	2 000,00	1 500,00	1 500,00
Association Parents d'élèves « Avec l'école »	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Foyer Rural	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Association des Jeunes de Villedoux	4 000,00	4 000,00	4 000,00
ACCA	Pas de demande		
Cap Villedoux	800,00	500,00	500,00
Villedoux Séniors	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Jardins du canal	1 000,00	900,00	900,00
FELAVI	2 500,00	3 000,00	3 000,00

ADCS OCCE 17- école « les Portes du Marais »		2 000,00	2 000,00
Foyer Socio-éducatif du collège Maurice Calmel		150,00	150,00
Eveil de Marans		150,00	150,00
	TOTAL	15 700,00	15 700,00

3. Délibération autorisant une décision budgétaire modificative n°1 du budget principal de l'année 2022

DELIBERATION

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à une modification du budget primitif 2022 de la commune sur la partie investissement.

Monsieur le Maire présente le tableau des décisions budgétaires modificatives nécessaires afin d'abonder les crédits prévus au budget primitif 2022 de la Commune comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Article-opération	Montant	Article-opération	Montant
2151-209 : réseaux de voirie	- 500,00		
2158-176 : autres install., matériel et outillage technique	1 500,00		
2158-180 : autres install., matériel et outillage technique	500,00		
2184-176 : mobilier	5 000,00		
2188-176 : autres immobilisations corporelles	- 6 500,00		
Total dépenses	0,00	Total recettes	0,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
6718- autres charges exceptionnelles	750,00	70311- concessions cimetière	750,00
Total dépenses	750,00	Total recettes	750,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des votes, la décision budgétaire modificative n°1 et autorise le Maire à procéder à la réalisation de la décision budgétaire modificative comme définie ci-dessus. Ainsi, le budget principal d'investissement reste équilibré à 4 110 000,00 euros et le budget de fonctionnement est équilibré à 1 631 500,00 euros.

4. Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter le fonds de revitalisation du Conseil Départemental de la Charente Maritime pour la restructuration et rénovation de bureaux à la mairie de VILLEDoux

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que, dans le cadre du Fonds de revitalisation, la commune a la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente Maritime pour l'acquisition de bâtiments et la réalisation de travaux de construction, transformation et extension de bâtiments communaux accueillant du public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- décide de déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds de revitalisation auprès du Conseil Départemental de la Charente Maritime pour la restructuration et rénovation de bureaux à la mairie de VILLEDoux d'un montant estimatif de 33 341,99€ HT.

- dit que les crédits ont été inscrits au budget principal 2022 de la commune de VILLEDoux

Point marché public

5. Délibération d'attribution de la MAPA de Maitrise d'œuvre n°2022/MOE1 concernant la construction d'une salle polyculturelle

DELIBERATION

Sursis à statuer

Questions diverses

- création d'un sens unique de la rue de la paix en direction rue de la liberté
- prévision d'une signalisation du marché hebdomadaire avec panneaux clignotants à chaque extrémité de la rue d'accès
- création d'une bande jaune virage rue de la liberté niveau bar tabac
- mise de la rue du Marais guyot en priorité à droite prévue en même temps que l'accès à la future salle polyculturelle
- éclairage public à réduire impérativement pour des raisons de hausse des énergies
- des points sensibles en cas d'accidents ont été identifiés sur le territoire communal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

Signatures :

VENDITTOZZI François – Maire	WANTZ David – Adjoint au Maire
SINGER Corinne – Adjointe au Maire	BOURSIER Daniel – Adjoint au Maire
QUEVA Marie-Christine – Adjointe au Maire Absente avec pouvoir	TOLEDANO Jean-Philippe – Adjoint au Maire Absent avec pouvoir
BONNIN Carine – Conseillère municipale Absente excusée	BOURLAND Isabelle – Conseillère municipale
DELIGNE Élisabeth – Conseillère municipale	GALERAN Éric – Conseiller municipal
LANDUREAU Guillaume- Conseiller municipal	LEGRAS Agathe - Conseillère municipale Absente excusée
LOPEZ-BEAUDOIRE Jean-Michel – Conseiller municipal Absent avec pouvoir	MARIE Jean-Louis – Conseiller municipal Absent avec pouvoir
MONTAGNE Éric – Conseiller municipal	PERAUD Nicolas – Conseiller municipal
PEYRAUD CASCALES Marie Dominique – Conseillère municipale Absente avec pouvoir	VIDAL Laura – Conseillère municipale

